



Assemblée générale

Distr. générale
13 novembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 76 de l'ordre du jour

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Sylvester Ekundayo **Rowe** (Sierra Leone)

I. Introduction

1. La question intitulée :

« Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :

- a) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
- b) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
- c) Rapport de la Conférence du désarmement;
- d) Rapport de la Commission du désarmement »

a été inscrite à l'ordre du jour de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale conformément aux résolutions de l'Assemblée 38/183 O du 20 décembre 1983 et 55/35 A, B et C du 20 novembre 2000.

2. À sa 3e séance plénière, le 19 septembre 2001, l'Assemblée générale a décidé, sur recommandation du Bureau, d'inscrire la question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.

3. À sa 2e séance, le 4 octobre 2001, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 64 à 84. La Commission en a débattu de sa 3e à sa 11e séance, du 8 au 12 et du 15 au 17 octobre (voir A/C.1/56/PV.3 à 11). Des débats thématiques ont eu lieu sur ces questions et des projets de résolution ont été présentés et examinés de la 12e à la 17e séance, du 22 au 24 et les 26, 29 et 30 octobre (voir A/C.1/56/PV.12 à 17). La Commission



s'est prononcée sur tous les projets de résolution de sa 18e à sa 24e séance, les 30 et 31 octobre et les 2, 5 et 6 novembre (voir A/C.1/56/PV.18 à 24).

4. Pour l'examen de ce point, la Première Commission était saisie des documents suivants :

- a) Rapport de la Conférence du désarmement¹;
- b) Rapport de la Commission du désarmement²;
- c) Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement (A/56/418);
- d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (A/56/359).

II. Examen des propositions

A. Projet de résolution A/C.1/56/L.4

5. À la 17e séance, le 30 octobre, le représentant de la Jamaïque, au nom des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Bulgarie, Égypte, Finlande, Ghana, Jamaïque, Myanmar, Népal, Suède et Ukraine, a présenté un projet de résolution intitulé « Rapport de la Commission du désarmement » (A/C.1/56/L.4).

6. À sa 19e séance, le 31 octobre, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.1/56/L.4 sans l'avoir mis aux voix (voir par. 11, projet de résolution A).

B. Projet de résolution A/C.1/56/L.36

7. À la 13e séance, le 23 octobre, le représentant de l'Équateur a présenté un projet de résolution intitulé « Rapport de la Conférence du désarmement » (A/C.1/56/L.36).

8. À sa 19e séance, le 31 octobre, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.1/56/L.36 sans l'avoir mis aux voix (voir par. 11, projet de résolution B).

C. Conseil consultatif pour les questions de désarmement

9. Aucun projet n'a été présenté ni aucune décision prise au sujet de l'alinéa a) de la question à l'examen.

D. Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

10. Aucun projet n'a été présenté ni aucune décision prise au sujet de l'alinéa b) de la question à l'examen.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 27 (A/56/27).

² Ibid., Supplément No 42 (A/56/42).

III. Recommandations de la Première Commission

11. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

Projet de résolution A Rapport de la Commission du désarmement

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Commission du désarmement³,

Rappelant ses résolutions 47/54 A du 9 décembre 1992, 47/54 G du 8 avril 1993, 48/77 A du 16 décembre 1993, 49/77 A du 15 décembre 1994, 50/72 D du 12 décembre 1995, 51/47 B du 10 décembre 1996, 52/40 B du 9 décembre 1997, 53/79 A du 4 décembre 1998, 54/56 A du 1er décembre 1999 et 55/35 C du 20 novembre 2000,

Considérant le rôle que la Commission du désarmement a été appelée à jouer et la contribution qu'elle devrait apporter en examinant divers problèmes de désarmement, en formulant des recommandations à leur sujet et en concourant à l'application des décisions pertinentes que l'Assemblée générale a adoptées à sa dixième session extraordinaire,

Ayant à l'esprit sa décision 52/492 du 8 septembre 1998,

1. *Prend note* du rapport de la Commission du désarmement³;
2. *Réaffirme* qu'il importe de renforcer encore le dialogue et la coopération entre la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement;
3. *Réaffirme* le rôle de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, rôle qui permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement, aboutissant à des recommandations concrètes sur ces questions;
4. *Prie* la Commission du désarmement de poursuivre ses travaux conformément au mandat énoncé au paragraphe 118 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale⁴ et au paragraphe 3 de sa résolution 37/78 H du 9 décembre 1982 et, à cette fin, de faire tout son possible pour formuler des recommandations concrètes sur les questions inscrites à son ordre du jour, en tenant compte du texte adopté quant aux « Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement »⁵;
5. *Recommande* à la Commission du désarmement, à sa session d'organisation de 2001, d'adopter les questions suivantes aux fins d'examen à sa session de fond de 2002 :

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 42 (A/56/42).

⁴ Résolution S-10/2.

⁵ A/CN.10/137.

a) Moyens de parvenir au désarmement nucléaire;

b) Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques;

6. *Prie* la Commission du désarmement de se réunir en 2002 pendant trois semaines au plus et de lui présenter un rapport de fond à sa cinquante-septième session;

7. *Prie* le Secrétaire général de transmettre à la Commission du désarmement le rapport annuel de la Conférence du désarmement⁶, ainsi que tous les documents officiels de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale relatifs au désarmement, et de fournir à la Commission toute l'aide dont elle pourra avoir besoin pour appliquer la présente résolution;

8. *Prie également* le Secrétaire général de mettre à la disposition de la Commission du désarmement et de ses organes subsidiaires tous les services requis d'interprétation et de traduction dans les langues officielles et d'allouer, à titre prioritaire, toutes les ressources et tous les moyens, y compris les procès-verbaux de séance, nécessaires à cet effet;

9. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session la question intitulée « Rapport de la Commission du désarmement ».

Projet de résolution B

Rapport de la Conférence du désarmement

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Conférence du désarmement⁷,

Convaincue que la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, joue un rôle primordial dans les négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement,

Estimant qu'il faut mener les négociations multilatérales de façon qu'elles aboutissent à des accords concrets,

Rappelant à cet égard que la Conférence a un certain nombre de questions urgentes et importantes à négocier,

1. *Réaffirme* le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'instance unique de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement;

2. *Engage* la Conférence à remplir ce rôle en tenant compte de l'évolution de la situation internationale afin de progresser rapidement dans l'examen de fond des questions prioritaires inscrites à son ordre du jour;

3. *Se félicite* du vif intérêt collectif manifesté par la Conférence pour que les travaux de fond commencent dès que possible à sa session de 2002;

⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 27 (A/56/27).

⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 27 (A/56/27).

4. *Se félicite également* que la Conférence ait décidé de prier son président en exercice et son successeur de tenir les consultations qui s'imposeraient pendant l'intersession en vue d'atteindre ce but, comme il est indiqué au paragraphe 40 de son rapport⁸;

5. *Se félicite en outre* que la Conférence ait recommandé, au paragraphe 41 de son rapport, de désigner à nouveau, le plus rapidement possible à sa session de 2002, des coordonnateurs spéciaux pour les questions du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence, de l'élargissement de sa composition, de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement;

6. *Prie* le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que la Conférence dispose des services d'appui administratif et technique et de conférence appropriés;

7. *Prie* la Conférence de lui présenter à sa cinquante-septième session un rapport sur ses travaux;

8. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session la question intitulée « Rapport de la Conférence du désarmement ».

⁸ Ibid.